

“ stables, ils exécutent, en un mot, ce que le roi ne veut pas faire, et ce que les compagnies privilégiées eussent dû accomplir, comme elles y étaient obligées par leurs chartes.” (1)

M. Sulte raconte dans tous ses détails l'histoire de la fondation de Montréal, l'un des plus beaux épisodes des nos annales. Il cite toutes les pièces officielles qui se rapportent à la cession de l'île de Montréal. Mais puisque nous avons prononcé le mot de pièces officielles, M. Sulte nous permettra-t-il de lui faire une petite observation? Nous rencontrons dans le cours de son ouvrage de longues pages de ce vieux style notarié qui ne ressemble en rien aux chef d'œuvres littéraires du dix-septième siècle. M. Sulte ne pourrait-il pas publier ces documents en note ou bien à la fin de chaque volume? Il me semble que l'intérêt y gagnerait et le lecteur saurait toujours où trouver les autorités. Cependant c'est là, je le conçois, purement une matière de goût et, comme on le sait, chacun le sien!

Se plaçant toujours au point de vue des *habitants*, M. Sulte se montre un peu sévère à l'égard de la compagnie des cent associés. “ Les membres de cette association,” dit M. Sulte, “ méritent toute la censure de l'histoire : ils ont constamment manqué à leur parole et opéré sous de faux prétextes. A lire les pièces qu'ils ont signées, telles que lettres aux missionnaires, contrats de toute nature, on les croirait inspirés du plus noble et du plus religieux sentiment; mais tout se borne aux mots..... Le Canada était un pays à exploiter—on l'exploitait. Fallait-il mentir pour conserver ce riche monopole—on mentait. Dans ce calcul, l'habitant seul ne comptait pas; cependant il était l'unique homme qui eut la justice et le patriotisme de son côté; mais on entravait sa marche, au lieu de l'aider..... C'est à peine si de tous les Associés, on en voit quatre qui prirent leur devoir au sérieux.” (1)

Nous avons multiplié les citations pour permettre au lecteur de juger de lui-même ce deuxième volume de l'*Histoire des Canadiens-français*. Nous y trouvons les portraits de L'hon. L. J. Papineau, du Col. Chs. M. de Salaberry, de Robert Cavalier de la Salle et de Frontenac et de messieurs : L'Hon. Barthelemy Joliette, Denis Benjamin Viger, Sir Geo. E. Cartier, Sir L. H. Lafontaine, L'Hon. L. S. Morin, L'Hon. A. P. Caron, Sir Hector L. Langevin, L'Hon. J. A. Mousseau, et du Lt.-Col. Ant.-Chartier de Lotbinière Har-

(1) Page 106, 6.

(2) Page 149. Ce jugement nous paraît trop sévère. Il faut tenir compte des obstacles que rencontra la compagnie. En se plaçant toujours au point de vue des habitans. M. Sulte s'expose à faire un plaidoyer plutôt qu'une histoire.